

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 22 octobre à 18 heures, le Bureau de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.  
Date de convocation du Conseil Communautaire : 15 octobre 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
17	16	0	1	0

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Suppléants avec voix délibérative : PETINIOT Maryline, ECHASSERIAU Vincent

Membres excusés : BESNIER Michelle

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

#### PERSONNEL

#### Délibération n° 83-2020 : Petite Enfance – Transformation de poste Auxiliaire Puériculture

Suite à la démission au 01/01/2019 d'une auxiliaire de puériculture de la crèche Vassimômes, une procédure de recrutement d'un agent titulaire pour la remplacer avait été lancée. Elle n'avait pas permis d'aboutir au recrutement d'un agent titulaire mais un CDD avait été proposé à un agent contractuel qui n'a pas donné satisfaction. La procédure de recrutement a donc été relancée et la candidature d'une auxiliaire de puériculture principale de 1<sup>ère</sup> classe a été retenue. Il convient donc de modifier le poste pour l'adapter au grade de l'agent recruté et au temps de travail qui fait besoin à la crèche.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération n°74-2018 en date du 25-10-2018 créant le poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30h hebdomadaire) au service Petite Enfance

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 30 septembre 2020,

Les membres du Bureau communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- SUPPRIMER un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30h) au 1<sup>er</sup> décembre 2020
- CREER un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h) au 1<sup>er</sup> décembre 2020
- SUPPRIMER un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h) au 1<sup>er</sup> décembre 2020
- CREER un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h) au 1<sup>er</sup> décembre 2020
- MODIFIER le tableau des effectifs en ce sens ;
- DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant ont été inscrits au Budget principal aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 12 novembre 2020

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET

Acte rendu exécutoire le :

Publié le :

16 NOV. 2020

16 NOV. 2020

